



Avec vous, **des élu-e-s engagé-e-s** pour un plan de titularisation et de nouveaux droits



Ce supplément a été conçu
par le secteur Non-titulaires national

Les personnels non titulaires participent pleinement au bon déroulement et à la qualité du service public d'éducation dans des conditions d'emploi souvent éprouvantes, et avec bien peu de reconnaissance. Victimes des politiques de réduction des dépenses publiques et de suppressions d'emplois qui pérennisent la précarité, ils sont sommés de respecter les obligations d'une Fonction publique oubliée de leurs droits.

La FSU n'admet pas ce traitement indigne, et a obtenu des avancées sans précédent d'amélioration des conditions d'emploi et de rémunération, d'élargissement des droits des agents non titulaires par la mobilisation du réseau militant du SNES, SNEP, SNUEP et SNUipp.

Ainsi, de 2015 à 2018, les journées d'actions contre la précarité et les amendements déposés lors des GT13 sur la nouvelle gestion des agents non titulaires ont conduit à la réécriture de la loi de 1986 et au nouveau décret 2016-1171 et arrêtés conjoints.

Dans toutes les académies siègent en majorité des élus non titulaires FSU en commissions consultatives paritaires. Leur action a permis aux personnels, dans la grande majorité d'entre elles, de bénéficier entre autres d'une revalorisation de leur rémunération, d'un recrutement sur toute la durée du remplacement, de droits à accompagnement et formation.

Il reste cependant beaucoup à faire contre les déréglementations pratiquées par certains rectorats, et pour la mise en œuvre du plan de titularisation que la FSU n'a de cesse de revendiquer, afin d'éradiquer la précarité au sein de l'Éducation nationale.

En effet, le refus du précédent gouvernement de supprimer les conditions restrictives d'accès au recrutement réservé et celui de l'actuel gouvernement d'un plan de titularisation ne laissent désormais qu'une voie étroite de réussite par concours externe ou interne.

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, en votant pour les syndicats de la FSU aux comités techniques et aux CCP, vous voterez pour un syndicalisme de lutte, de défense et de progrès social.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

Pour en finir av

À force de combats, les agents non titulaires acquièrent des droits et ne sont plus corvéables à merci. Cependant, restons vigilants, car la tentation est grande pour l'administration de les contourner...

POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACCEPTABLES

Dans toutes les académies, le SNES-FSU se bat pour que le décret de 2016 et sa circulaire soient appliqués dans l'intérêt des personnels : contrat couvrant la **durée du remplacement**, évaluation régulière permettant une progression salariale... Il agit pour que la **portabilité du CDI** d'une académie à l'autre soit effective et permette de garder l'ancienneté et l'indice de rémunération.

Il intervient **pour que cessent les discriminations** à l'encontre des agents en congé maladie, longue maladie, en état de grossesse...



Le SNES et la FSU revendiquent un élargissement des compétences des Commissions consultatives paritaires (CCP), afin de garantir la transparence et l'équité des actes de gestion des personnels non titulaires :

- renouvellements de contrats ;
- avancement des rémunérations, etc.

POUR UNE JUSTE RECONNAISSANCE DE NOTRE PROFESSIONNALITÉ

Le SNES-FSU exige une vraie formation avant la prise de poste ainsi qu'un accompagnement des collègues dans l'exercice de leur métier, par des visites-conseil objectives et non des inspections sanctions.

POURQUOI FAUT-IL VOTER SNES-FSU ?

Les non-titulaires ont toutes les raisons de choisir des représentants FSU, majoritaires dans l'Éducation nationale.

Les représentants de la FSU, eux-mêmes non titulaires, sont présents dans les Commissions consultatives paritaires (CCP) de chaque académie. Ils assurent la défense des collègues dans tous les aspects de leur vie professionnelle, dans les établissements, les sections départementales, académiques, en commissions académiques, comités techniques et ministériel, où ils se battent contre la déréglementation et les dénis de droits dont les non-titulaires sont trop souvent victimes.

Voter pour le SNES-FSU, c'est s'organiser pour faire respecter vos droits et assurer votre défense.

POUR POUVOIR VIVRE DIGNEMENT DE NOTRE SALAIRE

Le SNES-FSU défend une **grille de salaire harmonisée** sur tout le territoire afin de gommer les disparités entre agents, avec prise en compte de l'expérience professionnelle et du niveau de qualification pour le classement en catégorie, la réévaluation des rémunérations, y compris pour les CDD.

Il intervient **pour que l'administration** verse les salaires dus sans délai afin d'éviter le recours à l'aide sociale et exige le **versement des indemnités de vacances** au prorata du temps travaillé.

Pour reconnaître notre expérience



ec la précarité

RÉSULTATS ET ACQUIS DU SNES-FSU

Depuis 2014, grâce au SNES-FSU, la situation des non-titulaires a évolué considérablement :

- réouverture de plusieurs disciplines au concours réservé ;
- tolérance d'une **interruption de 4 mois** entre 2 contrats pour obtenir un CDI ;
- **maintien du CDI en cas d'échec** à la titularisation ;
- **accès au CDI** pour les agents du **GRETA, MLDS, GIP** ;
- droit au **reclassement** (licenciement économique, épuisement des droits à congé maladie...) ;
- **réduction et limitation de la période d'essai**, application du décret sur les ORS des professeurs ;
- suppression de la **clause butoir** pour le classement des stagiaires ex-contractuels ;
- **renforcement du rôle des CCP.**

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La participation du SNES-FSU aux discussions sur le décret 2016-1171 du 29 août 2016 a débouché sur :

- **l'abrogation de la vacation** ;
- **le recrutement de l'agent pour toute la durée effective du besoin** ;
- l'obligation d'une **évolution encadrée de la rémunération** (minimum et maximum dans chacune des catégories) ;
- **une double évaluation** (administrative et pédagogique) avec possibilité de contestation des avis et recours en CCP ;
- **l'avancement tous les trois ans** pour les CDD maintenus auparavant à un indice unique ;
- **la réduction et la limitation de la période d'essai**, l'attribution d'un contrat pour les besoins couvrant l'année ;
- **un délai de prévenance renforcé** lors du renouvellement ou non du contrat.

VEILLER À LA BONNE APPLICATION DES TEXTES

Le SNES-FSU s'est donné pour mission, dès la parution du décret 2016-1171, d'affronter les interprétations restrictives des rectorats qui empêchent la prolongation des contrats de travail pendant les vacances, retardent l'accès au CDI, obligent les collègues à puiser immédiatement dans leurs droits ARE, tentent de supprimer l'indemnité vacances, refusent d'octroyer l'heure d'allègement pour les agents affectés sur plusieurs établissements à temps incomplet, ne rémunèrent pas les temps de trajets entre sites GRETA et refusent de maintenir l'ancienneté entre les services en formation initiale et continue...

NON-TITULAIRES DES GRETA, MLDS

Le SNES-FSU revendique un recrutement académique sans équivoque, la possibilité de partager nos services entre la formation initiale et continue, l'arrêt immédiat du recours à de « faux vacataires », la revalorisation des grilles de rémunération dans un cadre national, des mesures de titularisation et la reprise des concours réservés CPIF.

Ces agents sont des personnels Éducation nationale et doivent être traités comme tels.

Les agents **contractuels des GIP** doivent avoir accès aux mêmes droits que les autres agents contractuels et en particulier, **pouvoir accéder aux concours.**

Le SNES-FSU exige la fin de la précarité et l'accès à la TITULARISATION POUR TOUS

Pour la CCP votez :



ENGAGÉS
AU QUOTIDIEN

VOTER FSU c'est avoir l'assurance d'être représenté

dans les instances de consultation des personnels
par des représentants qualifiés

CCP NON-TITULAIRES

Commission
consultative paritaire

Défense des personnels contre
l'arbitraire de l'administration :

- ◆ situations individuelles
(renouvellement contrat CDD,
conditions d'emploi...);
- ◆ sanctions disciplinaires ;
- ◆ licenciements.

CTA

Comité technique
académique

Consultation sur certains droits
des non-titulaires au niveau
académique :

- ◆ grilles de rémunération ;
- ◆ critères d'ancienneté pour le
classement et d'évolution de
rémunération...

CTM

Comité technique
ministériel

Consultation sur :

- ◆ le cadre d'emploi ;
- ◆ les conditions de recrutement
et de rémunération ;
- ◆ le bilan annuel de l'état de la
précarité et les moyens d'y
remédier...
- ◆ les plans de titularisation.

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

QU'EST-CE QUE LA FSU ?

La FSU, Fédération syndicale unitaire a été créée en 1993. Elle est rapidement devenue la fédération syndicale majoritaire des personnels de l'Éducation nationale, mais également une des premières fédérations de la Fonction publique de l'État.

Elle regroupe actuellement 21 syndicats, regroupant les personnels intervenant dans les champs de l'enseignement, l'éducation, la recherche, la culture, la formation, la réinsertion et plus généralement dans deux des trois Fonctions publiques.

Depuis sa création, elle a contribué au renouveau du paysage syndical français où elle entend œuvrer à établir des liens et des relais entre l'action syndicale et le mouvement social dans toute sa diversité.

VOTER SNES, C'EST VOTER FSU !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**